L'Echo de Denonville Adonville et Monvilliers

Commission communication N°88 – Décembre 2023













Le mot du Maire

Chères Administrées et Chers Administrés,

L'année 2023 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent!

Les illuminations ont pris place dans le village pour que petits et grands puissent s'imprégner de la magie de Noël . Le sapin prendra place au centre du village, pour être décoré par les enfants du Périscolaire , suivi d'un goûter offert par la Mairie.

Pour le bonheur de tous, le Noël des enfants sera organisé par les différentes associations du village, durant ce mois de Décembre. Nos Séniors ne sont pas oubliés, une après-midi festive autour d'un goûter, sera organisée par le CCAS le 2 Décembre. C'est un moment de partage important, un colis gourmand leur sera offert.

La fin de l'année coïncide également avec la préparation du Budget 2024. Le contexte économique difficile qui touche de plein fouet les particuliers et les collectivités territoriales, n'épargne pas nos communes. Les coûts explosent dans de nombreux domaines, telles que les charges de fonctionnement (énergie, eau ...).

Comme tout à chacun, la commune se doit d'être vigilante sur sa consommation énergétique, à ce titre nous espérons l'installation de LED pour tout le village et ses hameaux. Nous y travaillons grâce au soutien de Chartres Métropole.

Notre contrat qui nous lie à VEOLIA EAU, prendra fin le 31 Janvier 2024, C'CHARTRES EAU prendra la gestion de l'eau dès le mois de Février 2024. Un état des lieux sera fait par un huissier pour toutes les installations existantes.

Je remercie toutes les associations qui font vivre notre village tout au long de l'année, ces moments partagés qui font tant plaisir. N'hésitez pas à les soutenir.

Je vous souhaite à toutes et tous, de passer d'excellente fêtes de fin d'année, qu'elles soient empreintes de convivialité de joie et d'esprit de famille.

Le MAIRE Evelyne LAGOUTTE

ETAT CIVIL



Bienvenue à Clémence & Candice Couteau Sélène Morel Julia Vieira Teixeira

Félicitations aux parents!

CONSULTATION DU PUBLIC

En vertu de la loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes sont tenues d'identifier les zones d'accélération et les faire remonter à l'Etat.

La commune met à disposition du public durant 15 jours, les documents en mairie, s'agissant d'une simple consultation.

Cela ne prévaut pas sur le PLU.

LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public :

- Le lundi de 17h00 à 19h00
- Le jeudi de 10h00 à 12h00
- Le vendredi de 15h00 à 17h00



Si vous n'êtes pas libre sur ces créneaux, vous pouvez prendre rendez-vous.

Tél. 02 37 99 62 19

Courriel: mairie.denonville@wanadoo.fr



Retrouvez toutes les informations de notre village sur l'application gratuite Panneau Pocket.

Le Widget est consultable également sur le site internet de Denonville.



Pour vos communications avec la Mairie, il est impératif de laisser vos coordonnées (Nom Téléphone Adresse) sur le répondeur ou dans vos mails afin que nous puissions vous apporter une réponse complète et adaptée à votre demande.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS NOTRE COMMUNE

Les travaux réalisés dans notre village et nos hameaux sont financés grâce aux subventions du département, de Chartres Métropole, de l'Etat et à la commune.

Cette année, différents travaux sont réalisés afin d'améliorer le confort des habitants, d'en assurer leur sécurité ou encore pour entretenir les bâtiments :

- installation de jeux au parc du petit pré (en cours),
- peinture intérieure de la mairie (terminée),
- réfection du mur du cimetière (terminée),
- installation de volets à la salle polyvalente (terminée)
- changement des gouttières côté jardin à l'église (terminé)
- réfection de la chaussée à Monvilliers et des trottoirs pour sécuriser le déplacement des piétons (en cours)
- peinture des marquages au sol dans l'ensemble du village (terminée, sauf à Monvilliers)



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 105ème anniversaire de l'Armistice de 1918

Sous un grand soleil, après avoir défilé entre la mairie et le cimetière, une soixante de personnes était réunie pour la cérémonie présidée par Madame le Maire qui a lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées.





6 élèves de CM1 de l'école de Denonville ont lu deux lettres de soldats racontant leurs vies dans les tranchées.

Ysalis, Arthur et Naevia ont lu la lettre d'un jeune soldat français à sa mère.

Emma S., Léanne et Emma V. ont lu celle d'un soldat allemand à sa sœur.

A l'issue de la cérémonie, le cortège composé d'une soixantaine de personnes a rejoint la salle polyvalente où un verre de l'amitié a été partagé.

CONCERT A L'EGLISE DE DENONVILLE DU 19 NOVEMBRE

A l'initiative de la Mairie et de l'association culturelle denonvilloise « Les clés Des chAMps », dimanche 19 novembre, l'ensemble de musiciens Solystelle s'est produit à l'église Saint-Léger de Denonville pour interpréter des extraits de Vivaldi et de Schubert.

Une centaine de personnes a assisté au concert.

A la fin du concert, vin chaud et jus de fruit étaient servis permettant à ceux qui le souhaitaient d'échanger avec les musiciens.



NOEL DU CCAS SAMEDI 2 DECEMBRE 2023



Le CCAS a convié par courrier les "Seniors" du village le Samedi 2 décembre à la salle polyvalente. Comme chaque année, un goûter a été partagé et des animations autour des Années 80 étaient proposées. Pour conclure ce moment festif, les colis gourmands ont été remis.



DECORATION DU SAPIN DE NOEL



Depuis quelques années, la décoration du sapin de noël de la commune est confiée aux enfants du périscolaire. Les enfants seront réunis aux abords de la mairie le

Mardi 5 décembre à partir de 16h30.

Le goûter sera offert par la Mairie.

Usagers de la route, nous vous remercions d'observer la plus grande prudence entre 16h30 et 18h30 dans cette zone.

CHASSE AU TRESOR DE NOEL



L'association Culturelle "Les clés Des chAMps" organise une chasse au trésor de Noël suivie d'un goûter à la mairie (salle des cérémonies) le

Samedi 9 Décembre à 15h00.

- Activité pour les 4-9 ans,
- Nombre de places limité
- Participation de 1€ par enfant
- Inscription jusqu'au 2 décembre
- Lesclesdeschamps28700@gmail.com



NOEL DU CFL



Le Comité des Fêtes et des Loisirs de Denonville invite les enfants jusqu'à 7 ans le

Dimanche 10 décembre 2023 à 14h30

au goûter de Noël à la salle des fêtes de Denonville

- Informations cfldenonville@gmail.com ou 07 82 92 41 71
- Réservation par mail en indiquant le nom et le prénom d'un parent, adresse mail, téléphone et le nom et le prénom de votre/vos enfant(s) avec leur date de naissance.
- Les enfants devront être accompagnés d'un parent.



MOILAFAI au FESTIVAL DE LA BUCHE



Le groupe de musique MOILAFAI, musique pour jeune public, sera au festival de la bûche à l'espace Dagron le **samedi 9 décembre** pour le plaisir des petits comme des grands.

Qui sont-ils ? Christophe Duchamp, habitant de Denonville et connu dans le village pour ses fresques au Petit Pré et à la piscine y joue de la guitare, du banjolele et de la basse) avec Adeline Loury et Hervé Colineau.

L'album « Dou Dou La Di » de Moilafai est sur toutes les plateformes (Deezer, Spotify, Apple Music...), au Cultura de Rambouillet ou lors des concerts du groupe.

LE PERE FOUETTARD EST DE RETOUR!

ELAGAGE DES ARBRES

L'entretien des arbres et des haies, qui empiètent sur le domaine public et chez les voisins, appartient aux propriétaires. Il est donc important que vous en assuriez l'élagage.

BRULAGE

Le brûlage des déchets ménagers et des déchets verts est interdit dans le département d'Eure et Loir (art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental établi par le Préfet).

Ayez recours aux déchetteries et au compostage.

Sur le territoire de Chartres métropole, 5 déchetteries sont à votre disposition ! La plus proche est celle de Roinville-sous-Auneau au Lieu Dit Ombreville. Pour y accéder, vous devez vous procurer une carte (procedure sur le site de Chartres Metropole).

Toutes les informations sont disponibles sur le site de Chartres Metropole : https://www.chartres-metropole.fr/responsable/dechets/dechetteries







URBANISME

Quelques règles doivent être rappelées en matière d'urbanisme :

- un délai est nécessaire au traitement des demandes de travaux et de permis de construire. Il est interdit de commencer vos travaux sans accord.
- à la fin des travaux, n'oubliez pas d'en faire la déclaration pour obtenir une attestation d'achèvement de fin de travaux. En cas de vente, la déclaration attestant la conformité des travaux est obligatoire.
- il est nécessaire de respecter les prescriptions faites lors de vos demandes. Notre village est soumis, pour certaines parties, à l'accord de l'Agence des Bâtiments de France (ABF).

Les démarches à effectuer sont différentes en fonction de votre projet. Si vous souhaitez agrandir votre habitation, effectuer des travaux ou installer un abri de jardin, la demande préalable de travaux est exigée.

Retrouvez les informations sur le site internet de Denonville en scannant le QR code ou sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

PETIT RAPPEL CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES

Il est nécessaire de rappeler une nouvelle fois des règles du code de la route concernant le stationnement :

- un véhicule ne doit pas stationner sur le domaine public de façon permanente
- une bande jaune ininterrompue signale également l'interdiction de stationner tout le long, mais l'arrêt est autorisé.
- Un véhicule en stationnement sur un trottoir risque une contravention et une mise en fourrière car il gêne la circulation des piétons.

PIZZA A L'ARSENAL LE MERCREDI

Depuis le 8 Novembre, un food truck à pizza LA SQUISITA est présent un mercredi sur deux à côté de l'arsenal entre 17h30 et 21h00.

Contactez le 06 26 14 59 49



RECRUDESCENCE DES VOLS

Suite à une recrudescence des vols dans notre secteur, veillez à bien fermer les portails, rentrer les véhicules...

N'intervenez jamais seul.

Contactez le 17 ou 02 37 31 70 19



CHARTRES RENOV'HABITAT





Chartres Rénov'habitat vous accompagne dans tous vos projets de rénovation et d'amélioration de l'habitat.

C'est un service public de Chartres Métropole gratuit et accessible à tous : propriétaire occupant ou bailleur d'un logement (maison ou appartement).

Vous pouvez bénéficier de ce service si vous résidez sur l'une des 66 communes de Chartres métropole et que vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement ou simplement réaliser des économies d'énergie.

Quels travaux sont concernés?

- rénovation énergétique : isolation, ventilation, chauffage, menuiseries, eau chaude sanitaire, énergies renouvelables...
- travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap : adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...
- travaux de réhabilitation des logements très dégradés occupés ou vacants...



Des conseillers vous accompagnent à chaque étape de votre projet pour :

- réaliser un pré-diagnostic énergétique (sous conditions)
- proposer et hiérarchiser des solutions techniques de travaux
- identifier les aides financières disponibles
- faire réaliser vos travaux par un groupement d'entreprises et d'artisans certifiés RGE et formés aux travaux en groupement
- suivre les consommations après rénovation pour s'assurer de la qualité et l'efficacité des travaux.

Chartres Rénov'habitat vous accompagne aussi dans la recherche des aides financières qui peuvent être octroyées selon la nature du projet, de la situation sociale et familiale et des ressources.



Prenez contact directement avec CHARTRES RÉNOV' HABITAT en vous présentant au guichet unique de Chartres métropole (32, boulevard Chasles à

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12h45 et de 13h30 à 17h.

Téléphone: 02 37 23 40 00

Mail: chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

Plus d'informations sur www.chartres-metropole.fr/chartres-renov-habitat



MEMO HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE





Dans un souci de civisme et de respect d'autrui, l'utilisation des appareils de jardinage et de bricolage et tous travaux pouvant gêner le voisinage sont autorisés, par arrêté préfectoral:

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

MEFIANCE! DEMANDE DE COORDONNEES BANCAIRES



Attention, de nombreux mails frauduleux ou sms continuent à polluer vos boites emails ou vos téléphones, ne cliquez pas quand on vous annonce un colis, une information importante de la gendarmerie, des banques, des assurances.

Soyez très vigilants.

LE DEMARCHAGE A DOMICILE ET PAR TELEPHONE

Le démarchage à domicile est soumis à une **réglementation spécifique**, protectrice du consommateur.

Quelques conseils:

- ne rien signer le jour-même
- prendre le temps de lire l'intégralité des documents, à tête reposée
- prendre conseil auprès de votre entourage (familles, voisins, aides à domicile...)
- Se faire assister d'un tiers de confiance lors de la visite
- demander plusieurs devis à plusieurs entreprises
- ne pas verser d'acompte
- ne pas donner pas vos coordonnées bancaires

Si vous avez un doute, ne restez pas seul. Contactez les services de la mairie, de la gendarmerie, de la police ou de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

A savoir, la signature d'un bon de commande ou d'un devis vaut acceptation des travaux.

Vous disposez d'un <u>droit de rétractation de 14 jours à compter de la signature de la commande</u> (par lettre recommandée avec accusé de réception à l'entreprise).

Chartres Rénov'Habitat peut vous apporter un vrai support dans vos démarches de travaux souvent proposés par ces démarcheurs.

Pour le démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Bloctel est un service gratuit pour s'opposer au démarchage téléphonique sur ces numéros.

RECHERCHE BENEVOLES



Le Comité des fêtes et des Loisirs de Denonville recherche des talents pour les aider, même quelques heures.

Le CFL, c'est qui et pourquoi ? Des habitants de Denonville qui se mobilisent pour animer le village et proposer des activités pour tous les âges.

Si vous avez envie de vous joindre à une équipe sympathique et dynamique, n'hésitez pas à les contacter pour en savoir plus : 07 82 92 41 71 ou cfldenonville@gmail.com



Association locale ADMR d'AUNEAU

2 02.37.35.17.14. / ☐ contact@fede28.admr.org

www.fede28.admr.org

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.



La mission de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :

SERVICES ET SOINS SENIORS

HANDICAP

MAISON

ENFANCE PARENTALITÉ Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher



Transport accompagné

Livraison de repas www.livraison-repas-admr28.fr



Téléassistance classique pour le domicile

Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les séniors actifs

www.teleassistance-admr28 fr



Entretien du logement, Entretien du linge

Services d'aide aux familles



L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.



L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Aider au fonctionnement de l'association.
- Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, contactez-nous!

Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, jeudi de 10h à 12h, vendredi de 15h à 17h.

Sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19

Courriel: mairie.denonville@wanadoo.fr - Site internet: www.denonville.fr - Application: Panneau pocket

Rédaction et mise en page : Myriam DELACHAUME et Bénédicte BESNIER

Membres du comité : Madame Le Maire Evelyne LAGOUTTE - Jocelyne BENOIST - Stéphane LEROY - Margaret TRUFFERT